



**Commune de Prangins  
Municipalité**

**Préavis No 18/12  
au Conseil Communal**

**Autorisation d'inscrire au budget la somme de  
CHF 30'000.-- par an pendant 5 ans  
(CHF 150'000.-- au total) pour l'engagement d'un  
chef de projet pour la mise en œuvre de la  
Route de Desserte Urbaine (RDU) et de ses quartiers**

**Martine Baud, Municipale responsable**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Historique et contexte**

Le Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN) a été adopté par les Autorités des 8 communes qui en font partie (Nyon, Prangins, Eysins, Crans, Signy, Trélex, Duillier et Grens) et du canton en 2006. Il s'agit d'un document d'orientation qui s'attache à regrouper les différentes communes de l'agglomération de Nyon autour d'une vision partagée en matière de paysage, d'urbanisme, d'environnement et de mobilité. Cet instrument contractuel engage les partenaires du SDAN à travailler sur leurs intérêts communs, de façon partenariale et concertée.

Une nouvelle charte régissant le fonctionnement de l'agglomération, ainsi qu'un catalogue de mesures pour la mise en place du schéma directeur qui le concerne, ont été adoptés en 2011.

Différents chantiers ont été engagés. Parmi ces derniers, le chantier No°1 relatif au développement urbain, le long de la Route de Desserte Urbaine (RDU), a été l'objet d'une vaste étude de conception directrice adoptée formellement par les partenaires en 2010.<sup>1</sup>

Le potentiel de développement important le long de la RDU (12'000 habitants et 5'500 emplois supplémentaires) confère à ce projet un caractère inédit dans le district de par son ampleur. Ce projet, de dimension intercommunale et d'agglomération, constitue l'un des investissements parmi les plus importants du district d'ici à 2030.

Ces nouveaux développements devront s'intégrer dans un contexte fonctionnel de mobilité en limite de capacité dans plusieurs secteurs de l'agglomération Nyon-Gland, l'adaptation et la réalisation de nouvelles infrastructures influenceront l'essor du périmètre. Il s'agira de procéder par étapes, d'engager la conception de quartiers durables et de concrétiser les mesures appropriées en matière de mobilité. Il s'agira également de développer des lieux de vie intégrés à l'existant, favorisant la mixité et la qualité de vie, exprimés dans un concept d'urbanisation et d'aménagement.

La Commune de Prangins est très concernée par ce développement puisque, non seulement un projet de route (RDU tronçon Prangins) est prévu sur son territoire, mais aussi toute une urbanisation qui devrait, à terme, offrir la possibilité d'accueillir plusieurs milliers d'habitants/emplois supplémentaires.

## **2. Pourquoi un chef de projet et pourquoi maintenant ?**

Les ressources en présence, tant dans les communes qu'au niveau de la région, sont insuffisantes pour conduire un tel projet. Si les collectivités ne trouvent pas les moyens de mettre en place ce projet, le développement projeté ne se fera pas.

---

<sup>1</sup> Le dossier de conception directrice de la RDU a été l'objet d'un examen préalable auprès des services de l'Etat (Cf annexe 1)

Un projet de cette importance nécessite que, dès à présent, des moyens soient mobilisés pour engager sa concrétisation qui se matérialisera pour l'essentiel dans une dizaine d'années.

Si l'on prend comme exemple le secteur de Prangins nord, les démarches de "réservation foncière" sont déjà engagées, elles constituent un préalable aux approches techniques qui sont en préparation. Dans le meilleur des cas, les premières constructions verront le jour entre 2018-2020.

Le tableau ci-après met en évidence une partie des actions qui doivent être engagées durant les cinq prochaines années et qui concernent tout ou partie des communes territoriales du périmètre.

<b>Eysins</b> ↓	<b>Nyon</b> ↓	<b>Prangins</b> ↓
Etude d'impact environnementale sur l'entier du périmètre, permettant de définir précisément les enjeux environnementaux et les mesures de compensation nécessaires		
Identification des mesures de développement paysager garantissant de bonnes connexions entre les milieux naturels sensibles		
	Étude de faisabilité de la seconde section RDU, franchissement Asse	
	Etude de faisabilité du franchissement NStCM permettant notamment de positionner la gare entre Plantaz et Reposoir	
	Procédure d'enquête du nouveau plan d'alignement routier 2ème section RDU	
Réalisation requalification RDU Eysins & desserte quartier petite prairie		
	Réflexion qualitative préliminaire sur les conditions du développement urbain Prangins-nord/Chantemerle	
Coordination du développement RDU & requalification sortie A1 de Nyon et Gland & développement du schéma directeur Gland-Vich		
Approche pour concrétiser les réservations foncières des futures zones de développement		
Déplacement de la ligne à HT le long de la RDU		
Planification énergétique territoriale		
Identification des conditions de la participation des tiers privés aux infrastructures et équipements selon les dispositions de la LICOM, de la LATC, harmonisation et coordination des approches		

Pour chacune de ces actions une organisation adéquate, ainsi qu'un calendrier spécifique, devront être mis en place; selon les situations et les thèmes abordés la géométrie de l'organisation sera différente, elle sera en rapport avec les ressources et capacités des communes concernées, ainsi que les partenaires à mobiliser.

Pour la Commune de Prangins, l'engagement d'un chef de projet est, en quelque sorte, la garantie de la vision globale du projet. En effet, il serait préjudiciable qu'Eysins et Nyon développent de nouveaux quartiers, sans que la réflexion des conséquences sur Prangins se fasse en parallèle et que des mesures soient prises, dès à présent, pour pallier à l'accroissement du trafic sur la route de l'Etraz.

### **3. La mission du chef de projet**

L'engagement d'un chef de projet a pour but d'assurer le suivi et la coordination générale du projet de RDU et du développement de ses quartiers.

La mission principale du chef de projet consistera à mettre en place un programme de travail opérationnel, avec une identification budgétaire qui tienne compte des possibilités et conditions de financement liées aux institutions concernées (communes territoriales et communes du SDAN, région, canton).

Le chef de projet RDU sera le garant du concept RDU. Il veillera à ce que l'ensemble des actions s'inscrive en cohérence dans l'entier du périmètre et en coordination avec les schémas directeurs voisins.

La tâche du chef de projet ne consistera pas à se substituer aux nombreuses compétences existantes dans le périmètre, notamment au sein de la Ville de Nyon ou d'autres structures. Il pourra avoir un rôle différencié selon les communes et les attentes qu'exprimeront ces dernières. Il privilégiera la subsidiarité et conduira les démarches, en partenariat jusqu'aux portes de la concrétisation et dans le respect des différentes prérogatives des collectivités partenaires (communes, région et canton).

Dans un esprit d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de conduite de projet, selon les situations, le chef de projet devra en particulier intégrer et combiner plusieurs thématiques :

- suivi général de la conduite de la RDU avec le développement de ses quartiers,
- traitement des espaces publics,
- procédures de requalification / construction de voiries,
- optimisation de la maîtrise foncière, notamment en lien avec les actions de la Société Foncière de la Région Nyonnaise (SOFREN),
- traitement des différentes questions environnementales, notamment la conduite d'une étude d'évaluation environnementale stratégique sur l'entier du périmètre,
- urbanisation progressive des différentes pièces urbaines et l'intégration de différentes conditions-cadres garantes du bon fonctionnement futur de ces dernières (mixité, présence de services, types d'emplois, écoles, etc.),
- traitement de la mobilité multimodale (TIM, TP, continuité des réseaux modes doux) et du stationnement,

- développement paysager qui devra garantir de bonnes conditions de connexion entre les milieux naturels sensibles,
- planification énergétique territoriale qui sera intégrée dans les pièces urbaines,
- coordination de la maîtrise et de la valorisation foncières,
- coordination avec les projets des schémas directeurs voisins (Gland, Vich, etc.),

Le chef de projet devra être un généraliste avec des compétences en urbanisme et en ingénierie urbaine, avec une sensibilité aux sciences sociales. Il devra disposer d'une expérience en management urbain. Le poste de chef de projet RDU ne peut être exercé que par un professionnel bénéficiant d'une expérience antérieure de confrontation aux problèmes urbains et de gestion de projet.

Il devra connaître le fonctionnement des institutions vaudoises et le processus décisionnel pratiqué. Il disposera d'expérience dans le travail pluridisciplinaire et l'animation de groupes de travail. Il démontrera son aptitude à vulgariser des notions d'aménagement complexes et sa sensibilité aux instruments de communication.

#### **4. Organisation et calendrier**

La RDU constitue le chantier No°1 du SDAN. Son suivi politique est assuré, pour ses principales étapes, par le COPIL SDAN constitué des représentants politiques des 8 communes de l'agglomération nyonnaise et de deux responsables de services cantonaux (Service du Développement Territorial (SDT) & Service de la Mobilité (SM) (voir annexe 2). En 2010, l'ensemble des partenaires a procédé à une validation de la conception directrice de la RDU.

Par délégation du COPIL SDAN, un groupe politique RDU (Groupil RDU) assure le suivi opérationnel du chantier No°1. Ce Groupil est constitué des représentants des Communes de Nyon, Eysins et Prangins, du Conseil régional et du Canton (SDT). L'ensemble de ces représentants siège au COPIL SDAN.

Le groupe technique du SDAN assure l'accompagnement technique du projet de RDU. Ce groupe technique est constitué de représentants de la région (coordination du GT), des Communes de Nyon (urbanisme), de Prangins (urbanisme) et du Canton (GOP-SDT). Ce groupe technique est complété pour le suivi de ce projet, selon les besoins, de compétences complémentaires provenant de la Ville de Nyon (travaux et environnement, mobilité, etc.), des autres communes de la Région et du Canton.

Le COPIL SDAN produit annuellement un rapport de ses activités à l'adresse de ses partenaires qui peuvent ainsi apprécier le travail effectué par leurs délégués. Les activités du chef de projet seront intégrées dans le SDAN. Le chef de projet est donc encadré techniquement par le groupe technique RDU et, politiquement, par le Groupil RDU, ainsi que par le COPIL SDAN. *Il sera au service des communes concernées et du Canton mais rattaché administrativement au Conseil régional du District de Nyon, ce qui lui permettra d'assurer la coordination avec les actions menées à d'autres échelons (SD intercommunaux, PDRN, AFVG, etc.)*

La démarche d'engagement du chef de projet doit encore passer par les étapes suivantes :

**Calendrier prévisionnel**

- Dépôt du préavis aux Conseils communaux de Nyon et Prangins, ainsi qu'au Conseil intercommunal (préavis type) Juin-août 2012
- Validation du préavis par les organes délibérants des deux communes et du Conseil intercommunal Septembre-octobre 2012
- Mise en place d'une structure d'organisation opérationnelle et finalisation du cahier des charges du chef de projet Juillet-septembre 2012
- Procédure de recrutement du chef de projet Octobre-décembre 2012
- Entrée en fonction du chef de projet 1<sup>er</sup> trimestre 2013

**5. Financement**

Partenaires	Montant par année	Montant total sur cinq ans	Etat des validations
Conseil régional	50'000.--	250'000.--	Préavis en cours
Etat de Vaud	50'000.--	250'000.--	Accord du chef du DEC
Nyon	45'000.--	225'000.--	Préavis en cours
Prangins	30'000.--	150'000.--	Préavis en cours
Eysins	15'000.--	75'000.--	Préavis validé <sup>2</sup>
Autres communes du SDAN	10'000.--	50'000.--	Accord des Municipalités
<b>Total</b>	<b>200'000.--</b>	<b>1'000'000.--</b>	

La répartition tient compte des ressources techniques à disposition dans les communes et du phasage de mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers. Elle ne préfigure pas de la répartition au-delà des cinq années d'engagement et pourra être revue à cette échéance, en fonction de l'état d'avancement du projet.

Cette participation financière de CHF 30 000.-- par an est plus avantageuse pour Prangins que de probables dépenses pour des mandats externes et/ ou des coûts reportés sur un salaire interne.

<sup>2</sup> La Municipalité d'Eysins a obtenu l'accord de son organe délibérant sur la mise en place de l'opération et de son financement en décembre 2011

## Rappel des éléments sur les potentiels de développement (Selon le concept RDU - mai 2010)

Potentiels	Eysins	Nyon	Prangins
Habitants	200	9'500 (dont 6'200 à long terme)	2'300
Emplois	1'050	3'450 (dont 1'700 à long terme)	1'000

\*



## 6. Conclusion

La mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers est directement dépendante de l'engagement d'un chef de projet. Les enjeux de ce projet de développement urbain dépassent le strict cadre communal et justifient les participations proportionnées de chaque partenaire.

Cette manière de procéder constitue la meilleure garantie pour que les projets soient menés à leur terme, en synergie avec les partenaires concernés et dans des conditions qui permettent d'optimiser les possibilités de financement (communaux, régionaux, cantonaux, privés et fédéraux).

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Prangins**

- vu le préavis municipal No 18/12 concernant une demande de participation de CHF 150'000.-- pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers, sous réserve de la participation financière des autres partenaires;
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **Décide**

- 1) d'accepter le préavis No 18/12 concernant une demande de participation de CHF 150'000.-- pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers, sous réserve de la participation financière des autres partenaires;
- 2) d'autoriser la Municipalité de Prangins d'inscrire au budget la somme de CHF 30'000.-- par an pendant cinq ans, depuis 2013, soit un montant total de CHF 150'000.-- amorti en cinq ans;
- 3) le premier amortissement interviendra l'année après l'engagement de la première dépense.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 juin 2012, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler

Annexes : 1. Voir sur le site : concept de développement urbain le long de la route de desserte urbaine (RDU) de l'agglomération nyonnaise <http://www.regionyon.ch/territoire/intercommunalite/>  
documentation : SDAN chantier N°1  
2. Liste des partenaires du SDAN  
3. Glossaire



## Annexe 2

# SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMÉRATION NYONNAISE

## LISTE DES PARTENAIRES

### **Présidence :**

Mme Fabienne Freymond-Cantone

Municipale de l'urbanisme, Ville de Nyon

[freymond.cantone@nyon.ch](mailto:freymond.cantone@nyon.ch)

Suppléante : Mme Elisabeth Ruey-Ray

Municipale de la mobilité, Ville de Nyon

[elisabeth.ruey-ray@nyon.ch](mailto:elisabeth.ruey-ray@nyon.ch)

### **Vice-présidence :**

Mme Martine Baud

Municipale de l'urbanisme, Prangins,

[mbaud@prangins.ch](mailto:mbaud@prangins.ch)

Suppléante : Mme Violeta Seematter

Municipale de la mobilité, Prangins

[v.seematter@prangins.ch](mailto:v.seematter@prangins.ch)

### **Membres ordinaires :**

M. Georges Rochat

Syndic, Eysins, [info@eysins.ch](mailto:info@eysins.ch)

Suppléant : M. Franz Kneubühler

M. Jacques Mugnier

Syndic, Duillier, [greffemunicipal@duillier.ch](mailto:greffemunicipal@duillier.ch)

Suppléant : M. Christophe Challande

M. Kurt Möhr

Syndic, Grens, [admingrens@bluewin.ch](mailto:admingrens@bluewin.ch)

Suppléant :

M. Alain Porraro

Municipal, Signy-Avenex, [signy-avenex@bluewin.ch](mailto:signy-avenex@bluewin.ch)

Suppléant : M. Bernard Penel

M. Antonio Bilardo

Syndic, Trélex, [a.bilardo@trelex.ch](mailto:a.bilardo@trelex.ch) / [greffe@trelex.ch](mailto:greffe@trelex.ch)

Suppléant : M. Yves Ravenel

M. Jean-Léon Blanc

Syndic, Crans-près-Céligny, [greffe@crans-pres-celigny.ch](mailto:greffe@crans-pres-celigny.ch)

Suppléant : M. Robert Middleton

M. Jean-Noël Goël

Membre du CODIR du Conseil régional, responsable du développement territorial

[jean-noel.goel@rolle.ch](mailto:jean-noel.goel@rolle.ch)

Mme Leïla Slama-Lambelet

Cheffe de division du service des routes, Etat de Vaud

[leila.slama-lambelet@vd.ch](mailto:leila.slama-lambelet@vd.ch)

M. Federico Molina

Adjoint du chef du service de la mobilité, Etat de Vaud

[federico.molina@vd.ch](mailto:federico.molina@vd.ch)

M. Philippe Gmür

Chef du SDT, Etat de Vaud

[philippe.gmur@vd.ch](mailto:philippe.gmur@vd.ch)

**Groupe technique :**

M. Patrick Freudiger / M. Joël Vetter

Conseil régional

[p.freudiger@regionyon.ch](mailto:p.freudiger@regionyon.ch) / [j.vetter@regionyon.ch](mailto:j.vetter@regionyon.ch)

Mme Naïma Mameri

Office de la mobilité, Ville de Nyon

[naima.mameri@nyon.ch](mailto:naima.mameri@nyon.ch)

M. Giovanni Troccoli

Urbaniste de Prangins, [gtroccoli@prangins.ch](mailto:gtroccoli@prangins.ch)

M. Christian Exquis / M. Igor Reinhardt

Groupe opérationnel des pôles, Etat de Vaud

[christian.exquis@vd.ch](mailto:christian.exquis@vd.ch) / [igor.reinhardt@vd.ch](mailto:igor.reinhardt@vd.ch)

Le groupe technique mobilise des personnes ressources des services techniques des communes ou des services cantonaux selon les besoins.

### Annexe 3

## SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMÉRATION NYONNAISE

### GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS - PRÉAVIS NO 18/12

SD	Schéma directeur
PDRN	Plan directeur région nyon
AFVG	Agglomération franco valdo genevoise
DEC	Département de l'économie
RDU	Route de desserte urbaine
SDAN	Schéma directeur de l'agglomération yonnaise
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire canton
LICOM	Loi sur les impôts communaux
GOP	Groupe opérationnel des pôles cantonal
GT	Groupe technique
Copil	Comité de pilotage
Groupil	Groupe de pilotage
SM	Service de la mobilité
SDT	Service du développement territorial
TP	Transports publics
TIM	Transport individuel motorisé
NstCM	Nyon - St-Cergue - Morez